L'avis cy joint ayant trait à la Médecine, le Magistrat ne peut en permettre l'impression, qu'après qu'il aura été examiné par M. Vicq Dazir S.re de La Société Royale de Médecine. M. Coquereau a l'honneur de faire mille compliments à Monsieur Pierres, et d'assurer Madame de son respect.

Ce Vendredi
12. Mars 1784.

En conséquence de la Lettre ci-dessus, M. Pierres a l'honneur de faire mille civilités à monsieur Vicq d'Azyr, et le prie de vouloir bien censurer les deux Exemplaires ci-joints, s'il le juge à propos.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

carton 4
n°. 3 (4)